



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-11-06

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Date convocation :
4 novembre 2025

Nombre de membres
en exercice
22

Présents
18
Votants
21

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Michel DUSSAUD à Rino BENELLI, Régine PESENTI à Luc VEYRAT, Hervé BRAHIC à Dominique PASQUIER.

Absente : Stéphanie MENEHINI

Secrétaire de séance : Josette VELAY

Objet : ATTRIBUTION BONS D'ACHAT NOEL 2025

Il est proposé de renouveler l'attribution de bons cadeaux pour les enfants du personnel.

Dans ce cadre, un bon d'achat (multi enseignes) d'une valeur de 40 euros par enfant de moins de 12 ans à la date du 1^{er} janvier 2026 sera remis aux agents titulaires et aux agents non-titulaires de droit public ayant travaillé du 1^{er} janvier au 31 décembre, ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un bon d'achat (multi enseignes) d'une valeur de 40 euros dans les conditions citées ci-dessus.
- Décide d'autoriser M. le Maire à choisir la société auprès de laquelle les bons d'achat seront acquis.
- Décide d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Josette VELAY

Le Maire,
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **11 8 NOV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20251113-2025-11-06-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025